

Mise en demeure adressée par le sous-traitant à l'administrateur judiciaire
afin qu'il se prononce sur la poursuite du contrat de sous-traitance

Adresse de l'administrateur judiciaire
A... le

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Objet : mise en demeure au titre de l'article L 621-28 du Code de commerce

N/Réf. :

Dossier n° L

Chantier :

Maître d'ouvrage :

Références acte spécial :

Monsieur,

Par jugement en date du [à compléter], le Tribunal de commerce de [à compléter] a prononcé la mise en redressement judiciaire de la société [à compléter].

Aux termes d'un contrat de sous-traitance en date du [à compléter], nous devons réaliser des prestations de [à compléter] dans le cadre du chantier cité en référence pour le compte de cette entreprise. Ce contrat était toujours en cours à la date du jugement sus mentionné et n'a fait l'objet d'aucune résiliation à cette date.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-28 du Code de commerce, nous vous mettons donc en demeure de nous informer de votre volonté de poursuivre l'exécution dudit contrat. Votre défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception de la présente vaudra résiliation de plein droit du contrat nous liant.

Dans la positive, nous vous informons que nous subordonnons la reprise des travaux à la fourniture d'une caution bancaire ou d'une délégation de paiement comme nous l'y autorise l'article 14 de la loi du 31 décembre 1975.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

[Signature]

Pièce jointe :

Copie du contrat de sous-traitance

Copie : Maître de l'ouvrage